AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220324-DE2022056-DE en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022056



CCCPS / 2022 / DE056 8.2 Aide sociale

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 24 mars 2022 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD; Ruth AZAÏS; Dominique BALDERANIS; Jean-Louis BAUDOUIN; Denis BENOIT; Marcel BONNARD; François BROCARD; Cédric FERMOND; Agnès FOUILLEUX; Caryl FRAUD; René-Pierre HALTER; Philippe HUYGHE; Stéphanie KARCHER; Christophe LEMERCIER; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Dominique MARCON; Hervé MARITON; Jean-Marc MATTRAS; Catherine MERIEAU; Franck MONGE; Morgane PEYRACHE; Patricia PUC; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU; Jacques BONNET à Denis BENOIT; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Prolongation du Projet de fonctionnement du LAEP Tiss'âges

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place du Projet de fonctionnement du LAEP Tiss'âges pour la période de 2022 à 2025 permettant le conventionnement avec la Caisse d'Allocations familiales.

Au mois de janvier 2022, la Caisse d'allocations familiales a décidé de mettre en concordance les différentes conventions et prestations avec l'échéance de la prochaine Convention Territoriale Globale (CTG).

Par conséquent, elle demande de modifier les dates d'application du projet de fonctionnement pour le poursuivre jusqu'au 31 décembre 2026 (au lieu de 2025).

Le projet de fonctionnement de LAEP Tiss'âges, lui, reste inchangé.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de valider les nouvelles périodes du Projet de fonctionnement du LAEP Tiss'âges.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20220324-DE2022056-DE en date du 07/04/2022 ; REFERENCE ACTE : DE2022056



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 24 mars 2022 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021.

VU le Contrat enfance et jeunesse (CEJ) signé pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

VU le Projet de fonctionnement du LAEP Tiss'âges 2022-2026.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- d'approuver la mise en place du projet de fonctionnement du LAEP Tiss'âges 2022-2026,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : projet de fonctionnement du LAEP Tiss'âges 2022-2026.

15 Chemin des senteurs 28400 Actus in Senteurs 300 SE

Le 24/03/2022
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président